Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton d'Aubergenville Commune Le Tremblay-sur-Mauldre Délibération nº 2025.10.07

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 4 septembre 2025

Nombre en exercice: 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'excusés : 2

Nombres non excusés: 3

Nombre de votants : 11

Objet:

Atelier modelage adulte-Tarifs L'an deux mil vingt-cinq le 1er octobre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise CHANCEL, Maire.

Présents : Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Sylvie **Sohier**, Françoise **Soulaire**, Arnauld **Voisin**

Absent(e)s excusé(e)s: Jean-Pierre **Boucher (pouvoir à** Mme Sylvie **Sohier**), Mme Marjolaine **Haffner**

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**,

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Madame le Maire rappelle que l'atelier modelage fonctionne le lundi matin, après-midi et soir pendant la période scolaire à l'Espace Blaise Cendrars.

Elle indique qu'une convention sera passée avec l'intervenante, Madame DANET-FRENET Florence, et indiquera les modalités de ces prestations.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ladite convention.

Madame le Maire propose que les cours soient facturés 150 € par trimestre pour les extérieurs, en tenant compte qu'il y a 10 séances par trimestre, à partir de septembre 2025

Madame le Maire propose que les cours soient facturés **120€** par trimestre pour les Tremblaysiens, en tenant compte qu'il y a 10 séances par trimestre, à partir de septembre 2025

Madame le Maire propose aussi un tarif à la carte de 90€ pour 5 séances (soit 18€ la séance) pour les Tremblaysiens.

Madame le Maire propose aussi un tarif à la **carte de 105€ pour 5 séances (soit 21€ la** séance) pour les extérieurs.

Elle précise que les matériaux, le matériel et la cuisson des réalisations sont inclus dans ces tarifs.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0

Décide d'appliquer les tarifs et conditions ci-dessus énumérés.

Autorise Madame le Maire de signer une convention avec l'intervenante.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification

Extrait certifié conforme, Fait au Tremblay-sur-Mauldre Le 2 octobre 2025

Publiée par affichage en Mairie Reçue à la Préfecture le 2 octobre 2025 Le Maire, Françoise Chancel

